

# Quinze communes au futur



Une communauté  
d'intérêts en  
construction ?

«Le lecteur attentif ne peut manquer de constater que l'Arrondissement de Dinant est riche d'opportunités diverses, tant dans sa population et sa jeunesse que dans ses potentialités. Réussir le mariage de celles-ci avec une volonté de transcommunalité au service de toutes et **de tous** est l'enjeu des années à venir. S'appuyer sur le passé, mobiliser le présent et construire jour après jour un demain dynamique est une tâche que doivent relever les participants à **Prospect 15**. Informer, intéresser, toucher, convaincre et mettre en mouvement sont autant d'actions qui ne peuvent que rassembler les forces vives de l'Arrondissement. Il nous faudra inscrire ce dynamisme dans la ligne d'autres projets régionaux, nationaux et européens. »

Ainsi se concluait la plaquette *Quinze communes au futur, de l'autonomie communale à la communauté d'intérêts prospective* publiée à l'occasion du lancement officiel de **Prospect 15** en présence du Ministre Président de la Région wallonne et de la Ministre de la Culture. Deux ans plus tard, c'est par ces mots que s'ouvre la seconde plaquette *Quinze communes au futur, une communauté d'intérêts en construction*.

Au terme de 18 mois de rencontres et contacts divers, de réunions de travail et de mise en place méthodologique, **Prospect 15, Agence de Coopération et de Développement Régionale**, était officiellement présentée le 8 novembre 2004. La Ministre de la Culture concluait son intervention en ces termes:

«Est-il étonnant qu'un Centre culturel régional s'investisse dans ce type de travail qui dépasse le champ culturel compris au sens étroit du terme? Un Centre culturel régional exerce un mandat de développement territorial sur une microrégion. Il inscrit son travail dans une démarche largement participative et ascendante. De ce fait, il réunit des compétences, bénéficie d'une légitimité qui justifie cette nouvelle implication. La Culture dans une conception d'Education permanente, c'est pour les citoyens 'les moyens de lire le monde et d'agir sur lui'. La Culture, c'est aussi ce qui nous fonde individuellement et collectivement. La Culture, c'est enfin et surtout la capacité d'imaginer et de créer, donc de transformer. C'est par sa capacité de transformer notre vision du monde que la Culture est un moyen de mobilisation et de développement incontournable, trop souvent oublié.»

# Un train à prendre ou construire ou des voies nouvelles...!



Ces mots situent au mieux le cadre de l'action de **Prospect 15** présentée dans les pages suivantes. La période couverte se situe entre la Conférence de lancement (novembre 2004) et la période précédant les élections communales (fin du premier semestre 2006).

L'initiative **Prospect 15** a été initiée en juin 2003 par le Centre Culturel Régional de Dinant. Les objectifs, enjeux et défis exprimés à l'époque, restent aujourd'hui – plus que jamais - la dynamique qui procède à son activité: «La démarche des Agences régionales de coopération et de développement s'inscrita donc dans une optique désireuse de montrer, d'une part, la possibilité d'une action au niveau régional (ou infra régional) basée sur la mise en valeur d'une certaine identité culturelle, susceptible de permettre une meilleure(re) définition d'une image de marque, moteur indispensable d'initiatives, génératrice d'échanges, de rencontres et donc d'un mieux-être collectif et, d'autre part, la valorisation d'une fierté, d'une capacité à mieux *savoir faire* et à mieux *savoir être*.

En effet, la mutation des systèmes de production actuellement en cours nous oblige à changer certains paradigmes, c'est-à-dire les représentations qui sont à la base de nos stratégies et de nos actions dans le domaine du développement - au sens large - et de sa gestion. En l'occurrence, il faut percevoir, comprendre et reconnaître qu'une large part de la vitalité d'un pays, d'une communauté, ou d'une province relève dorénavant de la dynamique territoriale et de la capacité des milieux locaux et régionaux - dont l'assise géographique est à géométrie variable - à rassembler ou à produire les conditions de leur développement.

Ce dernier sera basé sur une articulation, une osmose même, des savoirs, des savoir-faire, des activités de

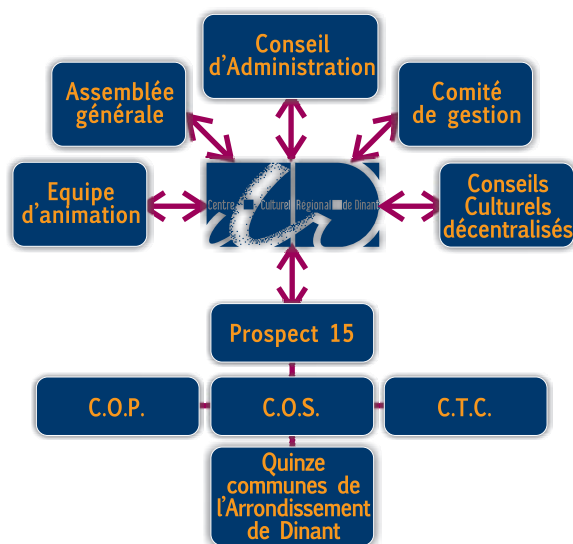
Cette démarche ne pourra se vivre en réaction aux projets de pôles urbains mais bien en synergies éventuelles avec ces derniers (apports exogènes). En outre, elle fixera les objectifs d'une stratégie qui affirmera - au moins - les éléments suivants:

- le développement ne sera pas uniquement le fruit de la fonction et de la valeur économique du travail et de l'organisation sociale des individus; il aura aussi et surtout pour but la valorisation des besoins immatériels, non quantifiables, à caractère social, culturel, psychologique,... d'une communauté;
- le développement pourra laisser place aux microprojets;
- la personne constituera la force motrice du projet car elle revêt plus d'importance que la production de biens et de services et son épanouissement individuel et collectif, son sentiment d'appartenance au projet sont d'un intérêt supérieur;

- le travail de mobilisation et le maillage transcommunal commandera la mobilisation et la mise en réseau des éléments dynamiques (humains, physiques, technologiques, financiers,...).»  
Texte d'intention Prospect 15.

Les quinze Bourgmestres expriment l'orientation fondamentale prise par le travail au cours des mois passés.

## Un bref rappel



production ainsi que des caractéristiques humaines et culturelles qui se trouvent et se construisent sur un même territoire.

Le développement régional en milieu rural s'exercera donc sur un territoire particulier, dans une situation donnée, non reproductible et propre à sa zone. En Communauté française, l'assise territoriale à privilégier pour un meilleur essor régional est celle de la transcommunalité dont les limites, dites de cohérence, devront être analysées.



«Ensemble, pendant ces derniers mois, nous avons fait d'autres pas qui, nous le croyons, ouvriront l'horizon. La démarche prospective entamée nous a fait prendre conscience d'une nécessaire réflexion sur notre manière de penser l'organisation territoriale. Une commune ne peut plus vivre isolément. Il nous faut donc mettre en place les conditions d'une indispensable complémentarité. Faire ensemble ce que nous ne pouvons plus faire seul, ce fut là une première prise de conscience. Admettre la nécessité de développer ensemble des projets en fut une deuxième. Accepter qu'une réflexion globale se concrétise à l'échelle de tout l'Arrondissement en sachant qu'elle ne bénéficiera qu'à quelques communes, voici un troisième pas qui donne à notre volonté de transcommunalité une dimension nouvelle. Pour être meilleurs ensemble, il nous faut développer de telles synergies, d'un genre nouveau, d'un risque nouveau, mais décidément porteuses d'un avenir nouveau!

Quinze Bourgmestres décident, au-delà de leurs divergences d'appartenance politique, de se mettre ensemble, de penser en commun à l'avenir de leur région, aidés en cela par un Centre Culturel Régional, ce n'est pas banal! Quinze communes s'engagent sur la voie de la transcommunalité, riches de leurs relations déjà en place et fortes de leurs liens transfrontaliers, ce n'est pas rien! Les défis socio-économiques n'ont que faire des divisions administratives, des frontières d'Etat!»

La compétitivité des territoires est au centre d'un débat dont l'Europe est l'initiatrice. A tous niveaux, les territoires se donnent des visions, se construisent des stratégies visant à favoriser leur propre développement. Dire compétitivité, c'est immanquablement murmurer le mot concurrence. Il en va de même sur le territoire de l'Arrondissement de Dinant. Le nord et le sud de celui-ci ne reflètent pas le même niveau de développement; le nord et le sud de la Province de Namur ne témoignent pas du même dynamisme voire des mêmes égards. Un des aspects mis en exergue par la *Conférence Permanente de Développement Territorial* (CPDT) et, particulièrement par les travaux de la chaire CPDT, est celui de l'attractivité résidentielle.

## L'Arrondissement de Dinant, un destin?

La compétitivité territoriale reposerait donc sur trois piliers, à savoir l'attractivité résidentielle, l'attractivité économique et l'attractivité patrimoniale et environnementale.

L'importance de la base résidentielle dans les économies locales est un concept qui fait du chemin. C'est Laurent DAVEZIES, professeur d'économie et de développement territorial à l'Université Paris Val de Marne qui en fait le constat. L'objectif de son travail est de comprendre la macroéconomie locale.

Laurent DAVEZIES a étudié l'effet des dépenses publiques sur l'économie et pose la question: «En quoi les dépenses publiques (salaires des fonctionnaires, sécurité sociale, dépenses des collectivités,...) affectent-elles la redistribution géographique des revenus? On assiste, semble-t-il, à une inadéquation de plus en plus marquée entre produit intérieur brut par habitant (PIB/hab.) et revenu par habitant (rev./hab.) alors que l'on croyait généralement que l'un et l'autre se confondaient. On constate aujourd'hui que la richesse est de moins en moins dépensée là où elle est produite. La géographie de la création de richesses n'est pas identique à celle de la captation des revenus<sup>1</sup>». Constat identique à l'échelle européenne: ce sont les territoires générant le plus de richesse qui contribuent le plus aux transferts entre régions «riches» et «pauvres», en terme de PIB.

La richesse d'une région peut s'exprimer par son PIB, mais aussi par ses revenus, mais les résultats divergent. Le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées apportées par des activités installées sur un territoire. La valeur ajoutée se répartit entre la rétribution du capital, les salaires et les prélèvements obligatoires. Le revenu d'un territoire, lui, provient de quatre sources: les revenus privés internes, les revenus publics, l'économie résidentielle (retraites, revenus captés à l'extérieur provenant des résidents

actifs qui travaillent hors du territoire, tourisme) et les prestations sociales. On a pu, dans quasi tous les départements de France, structurer l'origine des revenus: environ 20% viennent du privé et proviennent de biens et services produits à l'intérieur du territoire considéré, 20% sont des revenus publics (salaires des fonctionnaires publics), entre 15 et 20% proviennent des prestations sociales (chômage, allocations, remboursements de santé) et le solde provient de la base résidentielle.

Les critères de localisation des revenus sont devenus radicalement différents des critères de localisation des facteurs de production et les territoires les moins productifs sont ceux dont les revenus croissent le plus. La question n'est pas tant de baser le développement d'une région sur l'économie résidentielle que de trouver un équilibre entre la productivité et le résidentiel.

Et Laurent DAVEZIES de conclure: «L'attractivité d'un territoire est plus une question de retenir les résidents que de les attirer. L'attractivité d'un territoire, c'est son accessibilité, son offre sociale et sanitaire, son réseau scolaire, mais aussi sa politique culturelle et son identité. L'attractivité d'un territoire, ça se cultive, mais ça se fabrique aussi». Au-delà de l'aspect strictement économique dont il va être question plus loin, on ne peut donc penser l'avenir de l'Arrondissement de Dinant sans penser à son aujourd'hui, notamment en matière «de qualité des services et des équipements. La répartition de ceux-ci

dans l'espace, qui fut un axe majeur des politiques spatiales de l'Etat-providence, doit aujourd'hui être repensée dans un contexte de mobilité croissante. L'offre en services et équipements publics comme privés (scolaire, culturelle, médicale, sportive, etc.) devient un élément de compétition entre territoires. Elle est aussi l'un des principaux motifs de leur recomposition en communautés urbaines, projets de pays, etc... L'échelle de la compétitivité territoriale est en effet une question fondamentale. Un autre aspect de l'attractivité résidentielle, complémentaire au premier, est la qualité du cadre de vie. Les attentes de la population sont de plus en plus élevées à cet égard. L'accessibilité par la route et les transports collectifs, la sécurité, l'environnement (air, eau, paysage, espaces verts), la convivialité des espaces publics, le patrimoine naturel et bâti... sont, avec le logement, autant d'éléments d'un cadre de vie capable d'attirer ou de retenir des résidents. Ils constituent aussi le socle sur lequel peut se construire une attractivité touristique qui peut prendre diverses formes. Un troisième aspect, moins mesurable, est la capacité du territoire à générer un sentiment d'appartenance et une volonté d'action. Au-delà de la renaissance des cultures locales, les processus participatifs et partenariaux qui se multiplient aujourd'hui sont l'un des facteurs d'intégration et d'appropriation territoriale des individus, mais aussi, l'un des moteurs de la construction d'une identité collective et d'une solidarité renouvelée. Considérée sous cet angle, l'appartenance territoriale est porteuse d'avenir.<sup>2</sup>»



© Xavier Al Charif

<sup>1</sup> La Lettre de la CPDT, dossier n°10, 2006

<sup>2</sup> Chaire CPDT, colloque mai 2006

Les fruits d'une première année de réflexion de **Prospect 15** furent collationnés dans *Un Etat des Lieux* (avril 2004, une centaine de pages) et exposés brièvement dans les dix chapitres de la plaquette<sup>3</sup> de présentation de l'agence en novembre 2004. Il s'agissait d'approfondir cette analyse de la situation. Ce fut chose faite en janvier 2005, les Quinze précisant six thématiques, à leurs yeux, prioritaires: l'économie, la mobilité, l'aménagement du territoire, la culture, le social et la santé, et donc **la rédaction des grandes lignes d'un contrat d'avenir pour l'Arrondissement de Dinant**.

Six priorités suite à la détermination desquelles se mirent en place, dès le premier trimestre 2005, les trois groupes de travail, piliers de l'approfondissement

du travail de réflexion de **Prospect 15**: le Comité d'Orientation Politique (C.O.P.) composé des quinze Bourgmestres et de leurs représentants; le Comité d'Orientation Social composé des quinze Président(e)s de CPAS (C.O.S.) et le Comité de Travail Culture (C.T.C.) dont les membres sont les animatrices directrices des Centres Culturels Locaux et des Conseils Culturels. Dès février 2005, le C.O.S. se met en place et se donne un rythme de travail tandis que le C.T.C. poursuit, en les structurant dans le temps, ses rencontres de travail.

La démarche, entamée grâce à *Un Etat des Lieux*, élargit, dès lors, le champ d'investigation ou l'approfondit en partant de la détermination des six thématiques prioritaires.

## Enrichir la réflexion



<sup>3</sup> Quinze communes au futur, de l'autonomie communale à la communauté d'intérêts prospective, Dinant 2004



## L'économie, une expertise

L'économie est sans doute le champ le plus large, complexe et porteur d'avenir dans lequel investiguer. C'est la raison pour laquelle les membres du C.O.P. décident d'organiser une rencontre avec le Bureau Economique de la Province de Namur (B.E.P.).

L'objectif poursuivi est exprimé d'emblée par le titre de la soirée: **le développement économique dans l'Arrondissement de Dinant**. Y participent les spécialistes sectoriels du B.E.P. et son Directeur Général, Renaud DEGUELDRE, les Bourgmestres ou les Echevins représentant ces derniers et une fourchette significative des forces vives de l'Arrondissement.

## Le Comité d'Orientation Politique

car celui-ci concerne l'ensemble du territoire et nécessite le décloisonnement; l'ensemble des structures sociétales, ce qui requiert la transversalité; l'ensemble de la société imposant la pluridisciplinarité. Enfin, il concerne l'ensemble des situations individuelles impliquant solidarité et universalité. Quant à la pertinence territoriale, elle se fera en adéquation avec les problématiques abordées à la mesure des actions et des priorités aux niveaux européen, régional, provincial et communal.

Pour le Bureau Economique, définir des axes stratégiques c'est, au-delà d'une obligation légale, une nécessité fonctionnelle permettant de tracer des lignes directrices, d'émettre des priorités parmi les actions. S'il importe d'être réactif à court terme en répondant aux premières attentes, l'essentiel est d'inscrire le processus de développement dans le moyen et le long terme. Agir sur le développement, c'est inscrire l'action durablement sur le terrain par des investissements sur l'infrastructural et donc sur le long terme, mais aussi par des actions d'accompagnement et d'animation.

Il y a, dans la stratégie du B.E.P., deux notions essentielles: le développement global et durable et la pertinence territoriale. Global et durable



© Michel Motte

A l'échelon européen, il s'agit de s'inscrire dans le courant des marchés porteurs et des technologies d'avenir; aux niveaux régional, provincial et communal il s'agit enfin de valoriser ses atouts et compétences au sein de l'Europe des Régions et d'inscrire l'action dans une perspective plus large que strictement locale.

Le dégagement de priorités et la traduction de celles-ci sur le terrain supposent une démarche volontariste et proactive. L'objectif vise à créer le développement de l'activité économique en stimulant esprit d'entreprise et innovation. Cette démarche sera fondée sur une connaissance précise et pratique de l'ensemble du tissu économique de sa propre région et de son environnement. L'ensemble de cette stratégie, le B.E.P. la voit s'appliquer au développement des entreprises, au tourisme et à l'aménagement du territoire.

## Des constats

### • En matière de développement des entreprises

Les arrondissements de la province de Namur ne manquent pas d'atouts: situation géographique centrale, réseau de communication (nord & est), population jeune, tissu de PME dynamiques, deux universités (nord), qualité de vie. Les faiblesses sont nombreuses: densité et taille des entreprises, esprit entrepreneurial, taux d'exportation, culture innovante, zones d'activités économiques, caractère rural (sud).

### • En matière touristique

On constate une atomisation du secteur: très grand nombre d'opérateurs et de ressources de natures très différentes, manque de synergies entre les opérateurs et offres peu adaptées aux évolutions de la demande (manque d'innovation et d'adaptation des produits).

### • En matière d'aménagement du territoire

Celui-ci devient un enjeu de développement stratégique. Le développement du territoire provincial doit s'inscrire dans une stratégie globale de développement définie à un niveau supérieur en tenant compte des spécificités de la Province.

## Des objectifs

• La dynamisation du tissu économique favorisera l'émergence et le développement de projets d'entreprises à valeur ajoutée, créateurs d'emplois durables et stimulera l'esprit d'entreprendre, la créativité et l'innovation. Un ensemble d'actions est dès lors envisageable en matière de services, d'impulsion et de relais.

• Après identification des ressources touristiques majeures du territoire et de la demande des marchés cibles, la réalisation d'un schéma directeur de développement provincial s'impose en fédérant les opérateurs autour de filières de produits phares (relax/détente, visites/découvertes, activités de pleine nature, gastronomie, tourisme d'affaires, remise en forme).

• La mise en place d'une réflexion globale et l'offre d'une gamme de services s'imposent dans le domaine du cadre de vie et des infrastructures, notamment par la création d'espaces de développement (ZAE) répondant aux besoins des communes et respectant les intérêts de la Province.

Une impulsion

• Il s'agit dès lors, en matière économique, de stimuler, de renforcer l'esprit d'entreprendre, d'innovation et de créativité. Diverses portes d'entrée se présentent: un concours favorisant l'émergence d'idées nouvelles en matière de projets d'entreprises (4 lauréats dont 3 de l'Arrondissement de Dinant); la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises au thème du design; la sensibilisation des jeunes et du monde de l'enseignement à l'esprit d'entreprendre.

• Deux axes d'impulsion concernent le développement touristique: la création de nouveaux concepts et l'adaptation des produits existants. Le B.E.P. propose notamment le développement de gîtes à thèmes et le concept de la ferme gourmande. Par ailleurs, le développement touristique ne pourra faire l'économie de l'évolution et de la modernisation des attractions de même que de l'attractivité des cœurs de villes et villages.

• Les actions d'impulsion touchant à la mobilité viseront les plans de mobilité dans les zones d'activités en partenariat avec le MET et en collaboration avec entreprises et syndicats. Ils s'agira également d'anticiper les besoins en espaces économiques.

## L'économie, une réflexion, des idées

L'économie est un enjeu de taille. Le développement de l'Arrondissement de Dinant doit être pensé en tenant compte de son environnement. Il est dès lors proposé de demander au Bureau Economique de la Province de Namur de réfléchir au développement de l'Arrondissement intégré à celui, plus général, de la Province et de la Région. L'occasion sera donnée au B.E.P. de réfléchir plus spécifiquement au développement de l'Arrondissement de Dinant. Des bourgmestres le signalaient: ils peuvent définir ensemble (les 15 communes) ce qu'ils souhaitent et interpellier de manière ciblée le B.E.P.



## La mobilité, une expertise

Une des caractéristiques de l'Arrondissement de Dinant est sa ruralité: quatre petites villes, des zones d'activités économiques, agricoles et forestières, le tourisme, un territoire essentiellement vert. La campagne.

La mobilité à la campagne induit-elle des comportements spécifiques de mobilité? Jean-Paul HUBERT, du Groupe de Recherche sur les Transports de l'Université de Namur, estime que non. L'emploi du temps, les habitudes de transport ne sont pas fondamentalement différentes selon que l'on habite la campagne ou la ville. Les contraintes sont identiques, les différences peu significatives. L'enquête réalisée par l'ACRF<sup>4</sup> prend acte de ces constats mais met en exergue les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes habitant des zones rurales. Pensons, écrit Françoise WARRANT (Chargée d'Études, Action Chrétienne Rurale des femmes – ACRF), aux difficultés pour les demandeurs d'emploi de se rendre sur des lieux de formation; pensons aux difficultés pour se rendre sans véhicule propre à des emplois intérimaires, à des emplois à horaires atypiques; pensons aux difficultés des familles monoparentales pour gérer leurs déplacements, et aux personnes âgées ou moins valides pour combiner divers modes de transport. La mobilité en milieu rural a bel et bien un caractère spécifique.

La réflexion du C.O.P. fut enrichie par une analyse spécifique du sujet de la mobilité: Philippe TOINT, professeur aux Facultés Universitaires de Namur et directeur du Groupe Recherche Transport et André Walgraffe, responsable de la Cellule Transport au Cabinet Antoine ont apporté leur expertise à l'assemblée des membres. Fruits de leurs interventions, le lecteur trouvera ci-dessous une série de données significatives.

L'analyse de la mobilité en milieu rural s'aborde selon différents items: la densité de l'habitat et de la population, les modes de transport utilisés, le rôle de la voiture qui apparaît comme essentiel.

Les communes sont peu denses. On observe une dispersion de l'habitat toujours plus grande (lotissements). Cette dispersion génère nombre de difficultés à organiser les transports en commun. Dans bien des cas, la voiture reste le seul moyen de transport.

La mobilité en milieu rural préoccupe tant la SNCB que le TEC, et les difficultés sont majeures: dispersion de l'habitat, demandes particulières et éclatées, problématique du transport scolaire liée au respect très contraignant du Pacte scolaire.

L'autobus est et reste la réponse idéale aux heures de pointe, mais pas aux heures creuses. De nombreuses expériences sont tentées un peu partout en Wallonie (Télébus, liaison rapide LLN,...) afin de trouver le compromis entre la masse à déplacer, l'horaire idéal,

la diversité et la rapidité des circuits. La disparition des taxis en milieu rural est évidemment un handicap, là où le TEC aurait pu, en heures creuses, trouver des synergies. Il n'y a aucune modélisation qui permettrait de répondre à la situation idéale, du moins dans le cadre budgétaire actuel. Cependant, une réponse «à la demande» semble être une piste qu'il serait urgent d'explorer.

Par ailleurs, **Prospect 15** a répondu à la demande des Bourgmestres de réaliser une brève enquête dont l'objectif était de faire un court arrêt sur image en matière de transports en commun et d'expériences en matière de mobilité à la demande. En voici une courte synthèse.

• **Votre commune dispose-t-elle d'arrêts SNCB?**  
8 sont desservies (Ciney, Yvoir, Beauraing, Dinant, Houyet, Gedinne, Bièvre, Rochefort), 7 ne le sont pas. La gare ou la halte ne sont pas nécessairement dans le centre urbain ou de village.

• **Avec quelle facilité d'utilisation (horaires,...)?**  
Selon que l'on se trouve sur la ligne 161 vers Bruxelles/ Arlon (Ciney, Yvoir, Rochefort) ou Namur/Dinant/ Bertrix, ligne 166 (Yvoir, Dinant, Houyet, Beauraing, Gedinne, Bièvre), les situations sont très différentes. Des communes proches de la ligne 166 (Ciney, Hamois, Rochefort et Yvoir) se considèrent bien desservies! Les autres communes beaucoup moins, tant en régularité qu'en diversité d'offres.

<sup>4</sup>La mobilité des personnes en milieu rural, F. WARRANT, ACRF, 2005

- **Quel est le niveau de satisfaction global envers l'offre SNCB?**

TB/B: Ciney (villages non compris), Hamois (souhaiterait des arrêts complémentaires), Rochefort sont satisfaits dans l'ensemble.

- **Avez-vous une idée du nombre d'utilisateurs SNCB?**

Peu de connaissance. Beauraing connaît le nombre annuel, Gedinne le type de voyageurs (étudiants), Rochefort le nombre quotidien.

- **De combien d'arrêts TEC disposez-vous sur la commune?**

Toutes les communes ne répondent pas mais toutes sont traversées par les lignes TEC. Une phrase est intéressante par son constat logique: «Nombre non connu, l'intérêt n'est pas toujours dans le nombre mais dans la fréquence des passages».

- **Degré de satisfaction TEC?**

Toutes les communes ne répondent pas. Globalement, on peut affirmer: l'offre est en diminution; en périodes scolaires, le degré de satisfaction est bon, en dehors, le service est trop faible; peu satisfaisants, les horaires sont rarement compatibles avec les besoins de la population et essentiellement axés sur le ramassage scolaire; manque de cadence.

- **Avez-vous une idée du nombre d'utilisateurs TEC?**

Pas de réponse.

- **Mobilité individuelle. Avez-vous développé, dans votre commune, un service (gratuit, payant) permettant aux personnes sans véhicule de se déplacer (en faisant appel à des bénévoles, des titres services, des partenaires,...)?**

Diverses formules existent: bus gratuits, co-voiturage via bénévoles, CPAS, mobilité réduite: Handicap et Mobilité.

- **Quels sont les souhaits des citoyens?**

SNCB: accroître l'offre, création de haltes vélos proches des gares, maintien des gares et arrêts.

TEC: accroître la fréquence; adapter les horaires aux besoins; minibus à la demande.

- **Pouvez-vous exprimer le problème le plus crucial en matière de mobilité sur le territoire de votre commune?**

#### Anhée

Problèmes de sécurité dans la vallée de la Molignée pour les nombreux touristes (piétons, cyclistes) qui vont d'Anhée à Maredsous et les longs délais pour l'obtention de la concrétisation du Ravel sur l'ancienne ligne 150.

#### Ciney

Les véhicules dans le centre ville aux heures d'entrée et de sortie des écoles.

#### Gedinne

Difficultés pour les personnes ne possédant pas de véhicule.

#### Hamois

Relier Hamois à Ciney par le RAVeL, desservir un village comme Schaltin de manière régulière (population scolaire en augmentation) et instaurer un arrêt du TEC au hameau de Monin (Achet) vu son développement (population scolaire vers Ciney).

#### Havelange

L'habitude prise par les gens de ne plus utiliser les

transports en commun; la mainmise du TEC et du MET; la vitesse sur les routes du MET; la lourdeur administrative du MET au niveau des aménagements.

#### Houyet

Difficile d'organiser un service de mobilité journalier car trop peu d'utilisateurs. Pour les personnes sans voiture, dans les villages dépourvus de moyens de transport, un service à la demande ou régulier (1 ou 2 fois par mois) serait utile.

#### Rochefort

Manque de pistes cyclables pour assurer la circulation des touristes en toute sécurité.

#### Somme-Leuze

Zone rurale, transports en commun pas assez développés.

#### Vresse s/Semois

Isolement, distances entre les localités, éloignement des zones d'embarquement de la SNCB.

#### Yvoir

Importance du charroi des carrières.

Les réponses à cette enquête complétée par les communes indiquent que la situation de la mobilité en zone rurale n'est pas une mince affaire. La connaissance précise de la situation est lacunaire et justifie la nécessité de poursuivre la réflexion.

La réflexion du C.O.P. s'est poursuivie au travers de l'analyse de quatre expériences de mobilité à la demande sur l'Arrondissement (Vresse, Rochefort, Gedinne, Aide aux malades). Ces dernières pourraient servir de base à un projet plus large, entre plusieurs communes.

Dénomination	Service destiné à	Justification de l'initiative	Raisons d'utilisation	Des priorités
<b>Co-Voiture-Age</b> Azimut asbl, CPAS de Gedinne, Commune de Gedinne	Usager: toute personne résidant sur la commune, affiliée au service.	But intergénérationnel: des plus jeunes véhiculant les aînés. Droit à la mobilité pour tous, à un prix accessible.	Toutes. Restrictions raisons médicales particulières: si possible faire appel aux services et véhicules adaptés.	
<b>Service d'accompagnement</b> CPAS de Vresse/Semois (un chauffeur, un utilisateur)	Service d'accompagnement destiné à tous. Etre âgé d'au moins 50 ans (sauf handicap).	Commune très peu et mal desservie par le TEC.	Raisons de santé. Actes administratifs. Raisons familiales. Shopping.	Raisons de santé. Actes administratifs.
<b>Mobilité Rochefortoise</b> asbl	Aînés et handicapés. Incapacité médicale de conduire.	Zone rurale. Transports en commun de plus en plus inadaptés. Disparition des petits commerces ou commerces ambulants. Participation à la vie associative et culturelle. Maintien des personnes le plus longtemps possible en leur domicile. Lutte contre l'isolement.	Raisons de santé. Actes administratifs. Raisons familiales. Convenances personnelles	
<b>Aide Aux Malades - AAM</b> Mutualités Chrétiennes	Aux personnes malades, affiliées (idéalement) aux Mutualités Chrétiennes.	Favoriser l'accès aux soins des personnes malades. 75 % des usagers sont des personnes malades.	Accès aux soins, hôpitaux, médecins,... Utilisation également non médicale. Conduire et ramener les usagers des centres de jours.	

## La mobilité, des questions

Sur le territoire de l'Arrondissement de Dinant, il n'y a pas de grands noyaux urbains et l'habitat est dispersé. Dès lors, quelle politique de transport public mettre en œuvre?

Le taux de motorisation est important dans l'Arrondissement (54% des habitants possèdent une voiture). Quelle réflexion mener par rapport aux contournements de Beauraing et Rochefort, à la sécurité routière, à la problématique ferroviaire Athus-Meuse, au 2e pont de Dinant, au charroi découlant des carrières (Yvoir, Dinant),...?

Des expériences locales en matière de mobilité à la demande existent. Quelle extension, quelle généralisation de celles-ci?

## L'aménagement du territoire, une expertise

La réunion de travail organisée en cette matière rassemblait les Quinze membres du C.O.P. autour de Jean-Pol VAN REYBROECK, Chef de Cabinet (Compétences Techniques) du Ministre ANTOINE. Son objet était de faire un large tour d'horizon donnant la parole aux uns et aux autres et permettant un débat d'idées et un échange d'informations.

## La problématique des plans de secteur

Des bourgmestres expriment la complexité des situations locales dont nous reprenons quelques exemples ci-dessous.

· Les communes ne sont pas favorisées en termes de possibilités d'extension de zone d'habitat et de zoning artisanal. Quelques outils permettent d'étendre ce type de zone si cela relève d'un intérêt régional. Le cas spécifique de Bièvre est exemplatif des difficultés rencontrées vis-à-vis de l'Administration et de l'interprétation que cette dernière fait des textes législatifs. Il serait bon de donner aux communes rurales des outils afin de permettre la révision du plan de secteur.

· En ce qui touche la mise en œuvre du plan de secteur Ciney-Dinant-Rochefort, le discours de certains portait sur la possibilité d'une révision décennale du plan. De ce fait, seules les zones utilisables rapidement auraient été versées dans les «réserves» pour une extension future. Ceci expliquerait également la différence (en terme de coefficient de remplissage) entre notre région et, par exemple, des plans de secteurs de la Province du Luxembourg (Marche - La Roche) qui, eux, bénéficient encore de nombreuses zones convertibles. Cela dure depuis 1975, comment en atténuer les effets ?

· Une question demeure: comment la mise en œuvre de ces réserves de terrains va-t-elle contribuer au développement raisonnable du territoire? Cette évolution endogène doit se réaliser en préservant la qualité de notre cadre de vie et de l'environnement. C'est aussi un outil pour diminuer la forte pression foncière rencontrée par nos communes.



· Il faut aller plus loin et proposer une réflexion globale sur une meilleure organisation territoriale de l'Arrondissement. Si, par exemple, la commune de Bièvre obtient son zoning, un bourgmestre voisin peut s'en réjouir, pour autant que les modes de déplacements permettent aux habitants des communes voisines de venir y travailler. Paraphrasant un collègue, un participant s'exprime en ces termes: «Si nous devons devenir une réserve d'indiens et que la seule possibilité de développement restant aux communes est le logement, il faut nous permettre de la développer». Certes, une réflexion globale s'impose. Plus encore, elle doit recueillir l'adhésion de tous.

· Comment ne pas également affirmer que, trop souvent, les communes ont l'impression de livrer un combat difficile et que les relations avec l'Administration sont parfois caricaturales. Ce comportement est inadmissible et il est nécessaire d'y remédier. Ces difficultés ont été longuement abordées en commission parlementaire. On constate des dérives dans les plans communaux. Ceux-ci devraient résulter d'un travail d'équipe (auteur de projet, Commune et Région wallonne) mais dans les faits, c'est l'Administration centrale qui gère l'ensemble des dossiers.

· Comment poursuivre les activités artisanales dans les villages en fonction des règles urbanistiques?

· Comment se situer politiquement vis-à-vis de

l'Administration et de son interprétation des législations. Cette attitude décourage certains investisseurs, des mandataires communaux, ce qui, à terme, provoque un impact socio-économique non négligeable. Il semble, dès lors, utile de poser le problème, au travers de questions parlementaires, aux Ministres de l'environnement et du développement territorial.

· Un constat s'impose cependant: en Région wallonne, on aurait tendance à régler certains problèmes par la mise en œuvre de plans communaux d'aménagement à caractère dérogatoire (PCACD). C'est une manière un peu hypocrite de déroger, dans les faits, aux plans de secteur. Dans la réforme de 1997, pour qu'un PCACD voie le jour, il devait réunir trois conditions : répondre à des besoins nouveaux, respecter l'économie du plan de secteur sans créer de déséquilibres, et enfin, bénéficier, dans les faits, de possibilités d'aménagements. L'usage de la compensation n'existe pas dans le code mais l'Administration utilise ce raisonnement pour répondre à la condition du déséquilibre. Ce n'est pas dans la législation et cela a conduit, dans certaines communes, au sacrifice de certaines zones, essentiellement agricoles. L'exemple le plus concret est celui de la création d'une route enclavant un terrain en zone agricole. Ce type de situation justifie pleinement l'utilité d'un PCACD. Mais l'Administration, en allant plus loin dans l'interprétation de la loi et en sacralisant une réponse parlementaire du Ministre de l'époque, estime que la compensation est la règle. Cette attitude devient source de nombreuses

difficultés et nécessite que l'on rappelle la règle à tous. Par ailleurs, on a dépassé depuis longtemps l'idée d'une révision globale des plans de secteur: il n'y aura plus que des révisions partielles. En effet, la possibilité d'une adaptation décennale ne figure que dans certains courriers ou rapports de réunions, elle n'est mentionnée dans aucun texte de loi, ni arrêté d'application. Le plan de secteur a donc figé la situation. Après une vingtaine d'années, certaines communes se sont trouvées paralysées par leur plan de secteur. Dans la pratique, on a pu utiliser les zones d'extension d'habitat désignées tour à tour des zones d'aménagement différé et des zones d'aménagement communal concerté. Ces zones, non équipées, servaient de «réserve» pour les communes. C'est ici que l'on évoque le coefficient de remplissage. Celui-ci permettait d'évaluer le nombre de terrains libres dont chaque commune disposait avant d'aller puiser dans les réserves. Malheureusement, il n'y a pas eu d'accord sur la méthodologie et ce fut l'échec. A l'heure actuelle, quelque 18.500 hectares disponibles pour de l'extension d'habitat peuvent être consacrés à autre chose que du logement: équipements publics, commerces, entreprises. Avec le décret de simplification du 02/02/2005, les communes peuvent utiliser leurs zones de réserve. Celles-ci sont classées en trois catégories: les zones difficiles à équiper, les zones mitoyennes à des zones existantes (à proximité des noyaux), les zones enclavées dans des zones urbanisables (proches des noyaux).

La première réaction doit se produire au niveau communal afin d'y étudier les possibilités qu'offrent ces zones. Les communes de l'Arrondissement disposent de plusieurs hectares de ces zones d'aménagement communal concerté: Anhée 65 ha, Beauraing 203 ha, Bièvre 13 ha, Ciney 160 ha, Dinant 116 ha, Gedinne 30 ha, Hamois 102 ha, Hastière 19,5 ha, Havelange 61 ha, Houyet 30 ha, Onhaye 57 ha, Rochefort 168 ha, Somme-Leuze 15 ha, Vresse 22 ha et Yvoir 95 ha.

Chaque commune pourra se prononcer sur la mise en œuvre, totale ou partielle de ces zones. Pour leur utilisation, il est indispensable de définir une motivation approuvée par une décision du conseil communal prise après avis de la CCAT (pour les communes qui en sont dotées) et analyse des résultats de l'enquête publique.



© anel



© anel

## Un pas plus loin

«Aujourd'hui, la valorisation de la compétitivité des économies locales ne se substitue pas aux logiques anciennes de développement local, mais en constitue simplement une dimension nouvelle. Si on ne s'occupe effectivement plus uniquement des régions en difficulté, c'est que l'on considère maintenant que toutes les régions sont amenées à tirer parti de ces politiques, que ce soit directement - en mobilisant leur tissu économique local autour d'enjeux porteurs - ou bien indirectement - en bénéficiant des succès des régions les plus favorisées par la redistribution. Le développement des économies locales les moins favorisées ne s'oppose pas aux efforts pour développer également les économies championnes du pays. Bien au contraire, aujourd'hui certaines économies régionales émergent vers un niveau européen, voire mondial et il faut aussi prendre en compte leurs problèmes. Certaines, comme Rhône-

Alpes, sont déjà des acteurs internationaux. Quel que soit le pays (fédéral ou non), l'enjeu de la redistribution est toujours soumis à une condition: pour redistribuer la richesse, il faut aussi en créer quelque part. Par ailleurs, en terme de disparités entre régions, la France est plutôt en dessous de la moyenne de l'OCDE. Aujourd'hui, les disparités territoriales sont à surveiller à des niveaux géographiques beaucoup plus fins: les territoires défavorisés côtoient les territoires les plus riches, souvent au cœur même des ensembles urbains. Si les politiques de revitalisation rurale continuent de porter leurs fruits, ces nouvelles disparités de proximité concentrent aujourd'hui une part importante des enjeux de solidarité territoriale: l'intercommunalité, les dotations urbaines de redistribution, les contrats de sites, etc. sont des outils pertinents pour tenter d'y répondre.»<sup>5</sup>

<sup>5</sup> Examen territorial de la France, Claire Charbit et M. Patrick Dubarle, administrateurs à l'OCDE

## La culture, une expertise partagée

Le Comité de Travail Culture (C.T.C.) réunit les direct(eur)rices-animat(eur)rices des Centres Culturels Locaux et les animatrices de Conseils Culturels de l'Arrondissement. Un animateur Région du Centre Culturel Régional collabore activement au maillage avec les opérateurs culturels et les Associations de l'Arrondissement. S'inscrivant dans la démarche de **Prospect 15**, le C.T.C. est la plateforme de réflexion et de travail culturels sur les quinze communes.

tous; la circulation rapide et pointue d'une information multisectorielle à destination de tous; la mise à disposition par le CCRD de son expertise en divers domaines; la mise en réseau du matériel; l'échange de bonnes pratiques, la réflexion sur les infrastructures, la mobilité culturelle, la formation, les nouvelles pratiques administratives, l'aide à la création,...

Le Comité de Travail Culture fonctionne dans le même esprit que les deux autres Comités: ce sont les participant(e)s qui en précisent le sens, y définissent les opportunités d'actions au terme de réflexions nourries de l'expérience de chacun et des contacts tissés ci et là.

Les exemples qui suivent illustrent la démarche du C.T.C. et la diversité de ses initiatives.

Chaque première semaine de février, durant quatre jours, des artistes de la Communauté française de Belgique, ainsi que quelques étrangers, présentent à un public de professionnels un extrait choisi de leur production en danse, théâtre, jazz, musique du monde ou chanson française. La sélection des artistes professionnels belges s'effectue suite à l'analyse d'un dossier de candidature et/ou d'un visionnage in situ (dossier disponible auprès du Ministère de la Communauté française, Service de la Diffusion). Les artistes étrangers sont quant à eux repérés par des diffuseurs membres du Conseil d'Administration d'ASSPROPRO<sup>6</sup> au sein des manifestations partenaires AREA<sup>7</sup>. En outre, plusieurs rendez-vous thématiques sont proposés lors de déjeuner-rencontres. Ces moments sont autant de débats et d'échanges entre professionnels du spectacle.

# Le Comité de Travail Culture

A côté des rencontres dites de Région, s'organisent des réunions bilatérales avec le Centre Culturel Régional. L'objet de ces deux types de rencontres est la constitution d'un réseau de relations professionnelles efficaces et cohérentes; le développement ou la poursuite des collaborations en matière de programmation; la mise en évidence et, si nécessaire, la défense des intérêts de l'Arrondissement en matière de quotas divers; la mise sur pied de temps forts culturels et leur diffusion; la mise en commun des moyens de promotion culturelle; le développement de nouveaux modes de communication au service de

## En matière de programmation.

Depuis 1991, le Service de la Diffusion du Service Général des Arts de la Scène du Ministère de la Communauté française de Belgique organise «Les Entre Vues», Rencontres des Arts de la Scène. Moment de visionnage de spectacles, de rencontres et d'échanges entre professionnels des Arts de la Scène, les Entre Vues s'adressent aux artistes, agents, diffuseurs belges et étrangers intéressés par la nouvelle création en Communauté française.

Le C.T.C. se réunit dès lors pour le débriefing des Entre Vues. C'est au cours d'une telle rencontre qu'ont germé les projets Nguyen et Croisade du Bonheur décrits ci dessous. Créer les conditions de la réflexion commune et laisser jaillir les idées, faire de l'expérience du présent le lieu de construction d'un futur partagé, une fois de plus l'esprit de la démarche de Prospect 15 prend son sens.

<sup>6</sup> Association des Programmateurs professionnels en Communauté française de Belgique

<sup>7</sup> Association des Réseaux d'Événements Artistiques

## Signé Michèle Nguyen

«Ce qu'on transmet aussi ce sont des émotions. Et c'est avec son être tout entier qu'on peut les transmettre. Un livre peut apprendre beaucoup de choses, c'est vrai. Mais je trouve que le contact avec un être humain, c'est ce qu'il y a de plus fabuleux. Tu as des yeux, tu peux voir si on ne te comprend pas. Tu as un regard. Un regard qui rend la parole belle.»

*Michèle Nguyen.*



Michèle Nguyen aime ensorceler le public avec des histoires où se mêlent réalité et onirisme, humour et poésie, le tout animé par une gestuelle gracieuse. Elle possède jusqu'au bout des doigts l'art de faire naître des univers remplis de parfums délicats, d'images fortes et d'émotions aussi essentielles qu'intemporelles. Geste après geste, mot après mot, elle s'en vient doucement à la rencontre des spectateurs. Elle leur ouvre son monde, les entraîne dans un univers qui balance du quotidien au mythe

ancien, du familier au poétique, du contemporain à l'intemporel, du presque banal à l'universel. Les histoires se suivent, s'enlacent, se retrouvent. Et ce qui fait battre avant tout et surtout le cœur de ses histoires est l'humain. L'humain qu'elle capte dans toute sa fragilité, sa beauté, sa fugacité et retransmet avec subtilité, humour et émotion. Tout est léger, même la gravité.

Amadouce, de et par Michèle Nguyen, coproduction Atelier Théâtre de la Vie/Avant-Scène de Cognac, Havelange – Foyer des Jeunes, Bièvre – Centre Culturel, Rochefort – Centre Culturel.

## La Croisade du Bonheur

Autre initiative commune, la mise sur pied d'une même programmation, La Croisade du Bonheur de Yannick Jaulin et Titus par la Faculté des Amis de Claudette, avec Sandrine Bourreau (France).

Sandrine Bourreau s'est penchée et a ramassé les perles, les tics, les ragots, les idées toutes faites, les verbes tombant dru et sec, les formules et vérités lancées à l'emporte-pièce, la crédulité des gens de la campagne vendéenne et les a rassemblés dans un one woman show rural, qui prend appui sur son immense talent de comédienne. L'accent du coin bien en bouche, elle se glisse dans la peau de Claudette Fuzeau qui vient raconter

son histoire, celle des hommes et des femmes qu'elle a croisés. On rit de ce que raconte Claudette, de la vision qu'elle nous transmet du monde rural, mais aussi de ce qu'elle est. Mais, très vite, le spectateur réalise qu'il n'est pas face à une caricature du monde rural. C'est une mémoire collective qui apparaît, avec des attitudes universelles. Au-delà de la recherche du bonheur, à laquelle a été invité le public, c'est une recherche sur la raison de vivre.

A Rochefort – Centre Culturel, Dinant – CCRD, Havelange – Foyer des Jeunes, Bièvre – Centre Culturel, Natoye – Salle Concordia, Ciney – Théâtre Communal.







### **Signé Philippe Vauchel**

Une initiative lancée par la Province de Namur a retenu l'intérêt du Centre Culturel Régional de Dinant. Lors d'une rencontre de travail du C.T.C., il est très vite apparu qu'un projet commun pouvait voir le jour en fonction des opportunités de programmation des saisons respectives, un parcours autour d'un artiste de la région pouvait voir le jour et démultiplier ainsi les objectifs arrêtés. Philippe Vauchel a 41 ans. Ce comédien, metteur en scène et écrivain belge est originaire de Marloie. Appartenant au monde rural, il a observé dans sa campagne natale les gens qui l'entouraient et les a fixés à jamais dans son esprit.

Les divers partenaires ont voulu, tout au long de la saison 2005-2006, mettre un coup de projecteur sur les multiples facettes du savoir-faire de cet auteur sensible et inspiré, habitué du petit écran et vedette des scènes de Bruxelles (Théâtre des Galeries, Théâtre Royal du Parc, Théâtre Le Public, Ligue d'Impro, Rideau de Bruxelles,...) et de la Wallonie. Cette programmation concertée s'inscrivait dès lors dans le cadre de l'Année 2006 «Villages et Terroir».

Les partenaires sont les centres culturels locaux de Beauraing, Bièvre, Ciney et Rochefort, et, pour des raisons de proximité géographique, la Maison de la Culture Famenne/Ardenne. Signé Philippe Vauchel est la concrétisation ponctuelle d'un travail de longue haleine, d'échange de savoirs et de savoir-faire, de synergies et de partenariats entre les différents acteurs culturels de l'Arrondissement. Poursuivant son travail d'interface avec les centres culturels locaux, confrontant les expériences, associant les ressources des uns et des autres, stimulant les échanges, le CCRD poursuit son rôle d'agent de développement.

Au travers d'outils de communication communs et d'une promotion globale, le projet visait le déplacement des publics dans l'Arrondissement tout en assurant à chacun des lieux de diffusion une plus grande visibilité et une offre de projet transversal. Pour sensibiliser le public, pas moins de 20.000 dépliants et de pass fidélité ont été imprimés.

Au programme de cet itinéraire:

Philippe Vauchel joue *racine...s*, par le Théâtre Nationale 4 – Bièvre – Centre Culturel et Rochefort – Centre Culturel des Roches;

Installation Sculpturale de Xavier Rijs dans le cadre du spectacle Philippe Vauchel joue *Racine...s*, Rochefort – Centre Culturel des Roches;

Trois secondes et demie, création du Théâtre de Namur/Centre Dramatique, à Ciney;

Yvonne, princesse de Bourgogne, par la Compagnie Chéri-Chéri, Marche – Maison de la Culture Famenne-Ardenne;

La Grande Vacances de et par Philippe Vauchel, Dinant – CCRD et Beauraing – Centre Culturel.

## En matière de communication

### Un magazine culturel

L'Arrondissement de Dinant ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'un magazine culturel digne de ce nom. La communication en la matière se fait, dès lors, via les canaux habituels des centres et conseils culturels: affiches, dépliants, lettres ou courriers électroniques, revues propres, agenda des communes sur la télévision locale MAtélé, celle-ci couvrant le même arrondissement, promotion propre via la presse écrite, radio ou télé. Les services de communication ne sont pas développés de la même manière dans chaque lieu. Le Centre Culturel Régional et certains Centres Culturels Locaux disposent des services d'un graphiste et de systèmes de reproduction performants.

Une tentative de «globalisation» de l'information culturelle a vu le jour, il y a une bonne dizaine d'années, collaboration entre la télévision communautaire (à l'époque Vidéoscope) et le Centre Culturel Régional. L'expérience n'existe plus aujourd'hui.

Un bref aperçu de ce qui se passe çà et là en Région wallonne permettra déjà d'y voir un peu plus clair. Huit télévisions locales ont été contactées en novembre 2006<sup>8</sup>. Le traitement de l'actualité culturelle est un fait général, ponctuel ou régulier selon les lieux.

Une concertation existe généralement en matière de contenu et l'intérêt du public est notamment soutenu par l'offre de places gratuites. Lorsqu'il y a des émissions culturelles (Notélé, Télé Sambre, Antenne Centre, TVCom), ces dernières sont soit construites en concertation, soit sans lien avec les Centres Culturels. Il n'y a pas ou plus de conventions unissant les centres culturels et les télévisions locales. Des télévisions locales sont demandeuses de sujets voire d'émissions (MAtélé, TVCom).

Il n'est pas exagéré de dire que la thématique d'un magazine culturel construit sous la forme d'un vrai partenariat entre la télévision et les lieux culturels publics (et privés) se révèle vite être la problématique d'un magazine culturel. Les questions sont nombreuses: participation financière, responsabilité éditoriale, souci de la «chose» publique, frontière entre contenu informationnel et promotion, équilibre entre temps d'antenne du sport (par exemple) et de la culture,...

Ainsi donc, si les bienfaits d'un magazine culturel à l'échelle d'un arrondissement, qui plus est rural et subissant une forte concurrence avec les grands centres, sont une évidence cristalline, la mise sur pied «pensée» de celui-ci n'en demeure pas moins un défi.



© anel

L'heure semble venue pour décider. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu, regroupant la télévision locale, les centres et conseils culturels. Chacun, de son côté, a construit sa réflexion et émis des souhaits. Les mois à venir devraient permettre de faire des pas.

## La culture, pour lire le monde

Racines, bonheur, relations interpersonnelles, si ces thèmes sont universels, ils se prêtent particulièrement bien à nos régions. Pourquoi, dira-t-on? Parce que l'évolution du monde touche nos communes et il s'agit de donner à penser, parce qu'il est dans la mission de la culture de proposer des points de repères, des bornes de repérage. Riel MILLER, prospectiviste canadien, professeur à la Fondation nationale des Sciences politiques à Paris estime que nous sommes entrés dans une ère tellement neuve qu'il faut tout y inventer en termes de références. La société mondiale vit un changement d'échelle tel qu'il faut mettre en place une «intelligence régionale» qui permette aux hommes et aux femmes de se situer à un niveau de compréhension minimum. Selon lui, personne, plus personne aujourd'hui ne peut dire ce qui se passe dans notre société, vers où, vers quoi elle se dirige. Une société agraire savait reconnaître la place et l'importance des mains (ce que d'autres appellent le know how); une société industrielle a pu baser son développement sur la mise en valeur des moyens de production (le know what); une société comme la nôtre, société de la connaissance ou de la complexité comme on se plaît à la nommer, pose la question des relations entre les gens et, plus intrigante encore, la question du sens (le know who et le know why). Une société de la relation à tout prix

selon un mode de communication qui en déroute plus d'un par son manque de vraie relation. Paradoxe! Tout tourne autour de la personne et de son individualité. Jamais les personnes ne se sont senties tellement isolées. Contradiction!

De quoi s'agit-il? La richesse ne vient plus de l'industrie. Changement radical pour nos régions de vieille industrialisation. On est passé d'une production de masse à une production personnalisée. Le consommateur devient maillon essentiel et prioritaire en ce sens que le 4X4 qu'il commande sera unique, ou presque, que les équipements de téléphone portable le rendront singulier, ou presque, que les programmes de télévision qu'il pourra choisir à la maison le rendront particulier, ou presque,... de sorte que la personnalisation du marché donne le sentiment d'être, d'être soi, absolument. Pourtant, à y bien regarder, quelle place reste-t-il à la liberté? Sommes-nous libres, ou bien avons-nous simplement la possibilité de faire des choix parmi une série d'offres particulièrement limitées même si indénombrables? Comment l'individu peut-il se redéfinir chaque jour? Comment resituer le bien commun tous les jours? Comment remettre la politique à sa place tous les jours? Une société de la connaissance devrait démultiplier les possibilités de choisir, de voir, de penser. Et pourtant! Le fossé, sans cesse croissant entre société et individu, rend le travail politique chaque jour plus complexe. Le radicalisme progressif des choses et leur complexification

croissante transforme la vie quotidienne. Et cela sur une ou deux générations, perturbant la plupart des institutions, altérant la culture et les valeurs. Le risque, face à l'hétérogénéisation de plus en plus grande, est bien que les anciens systèmes ne fonctionnent plus. L'alternative réside dans l'accroissement de la capacité à raconter, à se raconter, à la compréhension, à la création. Il faut ouvrir des pistes, éclairer des sentiers de compréhension des choses. La culture fait partie de ces ouvreurs de pistes.

À notre niveau, répondre à cette dernière est urgent, il s'agit bien de trouver des femmes et des hommes qui partagent cette conviction que le redéploiement de la Wallonie est lié à une stratégie nouvelle, à des méthodologies audacieuses. Travailler à l'échelle de l'Arrondissement sur des programmations communes, des thématiques proches, susciter la réflexion ludique, encourager les expériences transrégionales, soutenir les richesses et les valoriser, font partie de ces pistes.

<sup>8</sup> TV Com, Notélé, Télé Sambre, Télévesdre, Antenne Centre, TV Lux, RTC TéléLiège, Canal C

## L'action sociale, en synergie

En Région wallonne, de nombreuses expériences de collaboration ou de regroupement de Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.) existent, elles regroupent des conférences de Présidents, de Secrétaires,... Le C.O.S. est une réponse à une demande du C.O.P.

C'est en février 2005 que ce groupe de réflexion voit le jour afin de voir traiter les matières sociales et de la santé au sens large et à la volonté de l'équipe d'animation de **Prospect 15** d'élargir les bases du débat prospectif dans l'Arrondissement. Une fois les rencontres préliminaires et les manœuvres de mise en place terminées, la réflexion des quinze Présidentes et

La première rencontre (une première) des Président(e)s de C.P.A.S. de l'Arrondissement débouche rapidement et spontanément sur la détermination d'un futur possible à imaginer ensemble ou avec celles et ceux qui le souhaitent à partir de demandes à géométrie



bons relais d'information), les difficultés en matière de mobilité, de répartition des réfugiés politiques et surtout en matière de logement. Pour de nombreux C.P.A.S., un des postes importants dans les budgets futurs sera le placement des personnes âgées. Il est, dès lors, plus intéressant de réfléchir ensemble afin d'apporter des solutions concrètes ou appuyer les revendications et interpellations.

# Le Comité d'Orientation Social

Présidents des C.P.A.S. de l'Arrondissement s'élabore et c'est un véritable trépied de travail qui se constitue: les 15 C.P.A.S. invités - La Fédération wallonne des C.P.A.S. - **Prospect 15**, c'est-à-dire trois acteurs aux compétences et responsabilités bien définies. Il semble important de signifier ici la reconnaissance des membres du C.O.S. envers les représentants de la Fédération wallonne des C.P.A.S. (Christophe Ernotte, dir.gén., Ricardo Cherenti et Philippe Cornet): leurs compétences et leur disponibilité sont des facteurs déterminants de la qualité du travail du C.O.S.

variable. Une rencontre utile de l'avis même des participants: «C'est la première rencontre de l'ensemble des collègues, d'où l'intérêt de celle-ci pour les suites que l'on pourrait y donner. Par ailleurs, chacun a développé des services, parfois différents mais sans doute complémentaires. Tous rencontrent beaucoup de difficultés dans leur gestion quotidienne d'où l'intérêt du développement d'un cluster qui reposerait sur des C.P.A.S. de tailles comparables.» Autres soucis soulignés: l'isolement des communes (d'où la nécessité de s'assurer de

## La mise en valeur de l'action sociale

Certains craignent la paupérisation croissante de la population et la prise en charge, sur les fonds propres des C.P.A.S., des frais médicaux et pharmaceutiques et une grande difficulté, même pour les personnes avec des revenus de remplacement, à «nouer les deux bouts» (les loyers occupent une part de plus en plus importante dans les budgets des bénéficiaires).

Afin de mieux cerner les situations et de lancer la démarche, un questionnaire est complété. Il permet de voir les potentialités, les initiatives particulières intéressantes pour tous. Le document se compose de 4 parties: un document analytique de 9 tableaux; un document synthétique de 3 pages; une synthèse des réponses, l'ensemble couvrant la surprenante diversité des services apportés par les Centres Publics d'Action Sociale: Aides (à domicile, à la mère et à la petite enfance, sociale), Assuétudes, Droit & Justice, Enseignement-Formation-Emploi, Famille, Jeunesse, Logement, Personnes âgées, Handicaps, Santé, Santé mentale, Culture et Demandes d'asile. Le document présente la palette de services rendus de même que la proportion par commune.

Un aperçu des sujets à traiter dans les mois suivants est établi: la thématique des Articles 60-61, un dépliant commun d'appel à collaboration aux employeurs de l'Arrondissement, l'aide à la mobilité, l'accueil des réfugiés, le logement et enfin l'opportunité d'associer des travailleurs sociaux à la réflexion.

L'actualité a ajouté un sujet aux préoccupations des Centres, la problématique du coût du mazout qui vient asséner un coup de massue aux finances déjà bien fragiles de l'action sociale. Une lettre est adressée au Directeur Général de la Fédération wallonne des C.P.A.S. lui demandant de protester officiellement, aux niveaux de pouvoir concernés, contre les charges supplémentaires que subissent les Centres d'Action Sociale, situation accrue par la spécificité rurale de l'Arrondissement. Ils s'agit également de faire en sorte que les C.P.A.S. reçoivent leur dû, simplement!

«Par ailleurs, concernant la situation de la période de chauffe 2004-2005, nous ne pouvons que déplorer le non-respect des obligations financières auxquelles l'Etat Fédéral s'était engagé, rendant de la sorte notre situation presque ingérable.

Ces quelques remarques montrent à quel point la situation est difficile aussi bien pour les personnes que pour les C.P.A.S. qui doivent répondre aux demandes croissantes, effectuer un travail supplémentaire conséquent et ce, avec des moyens budgétaires souvent limités.

Nous demandons donc que vous puissiez, grâce à une analyse pertinente de la situation, être notre porte-parole et réclamer, auprès de nos gouvernements, des mesures efficaces et des moyens financiers en concordance avec les efforts que nous devons engager pour répondre au mieux aux besoins des personnes.»

## Proposer un emploi en convention avec le C.P.A.S.

Tel est le titre d'un document du C.O.S. à destination des employeurs de l'Arrondissement. Cette initiative se justifie pour les raisons suivantes: en matière d'insertion socioprofessionnelle, le constat est fait de la nécessité d'un travail de proximité; de l'utilité de la mise sur pied d'une véritable banque de données des profils d'employeurs et d'emplois offerts dans les 15 Communes; de la nécessaire réflexion sur l'intérêt de la meilleure information possible à destination des employeurs; de l'intérêt d'une réelle prise en charge par la personne elle-même de la recherche d'emploi; de l'intérêt, pour les employeurs et demandeurs d'emploi, de se trouver toujours face au même interlocuteur du C.P.A.S.; de la nécessité de procéder à une analyse des besoins des bénéficiaires et des possibilités d'emploi.

Une étape importante est donc l'information brève à destination des employeurs; l'invitation à une rencontre entre ces derniers et les Centres; la référence à une personne de contact (toujours la même) dans les C.P.A.S. afin de faciliter la démarche, tant de l'employeur que du bénéficiaire, en rappelant les missions de chacun.

## Le logement en question

Richesse, pauvreté, limites du logement et des réponses en matière d'insertion, d'urgence, de prospective, où en est-on? Les résultats du travail entamé à ce moment pourraient bien être une «bombe sociale» tant la situation semble être critique.



Enfin, quelques domaines pourraient s'avérer rapidement porteurs: l'aide urgente aux sans-abri (établissement d'une procédure commune, information cohérente sur l'ensemble de l'Arrondissement); la rédaction d'un modèle type de convention pour l'admission en maisons de repos (les grandes lignes sont établies en commun ce qui permet d'alléger le travail administratif et social); dans le cadre du fonds énergie, un service de médiation de dettes commun à l'ensemble de l'Arrondissement; réalisation

d'économies d'échelle entre plusieurs C.P.A.S. quant à, par exemple, les problématiques comptables, les marchés informatiques, les fournitures,...

En ces matières, l'avenir du C.O.S. se déclinera en envisageant la possibilité d'associer les trois niveaux de la structure d'aide sociale: les Présidents, les Secrétaires et les Travailleurs Sociaux actifs dans les Centres Publics.

## La santé

### Une parenté d'intuition

Parmi les six thématiques choisies par les Quinze, une concerne la santé et l'organisation des secours sur le territoire de l'Arrondissement de Dinant. C'est au cours d'une rencontre entre l'Union des Omnipraticiens de l'Arrondissement de Dinant (U.O.A.D.) et **Prospect 15** qu'une première tentative de préciser l'état de la situation a été réalisée.

L'U.O.A.D. est un cercle de médecins généralistes comptant 125 membres et couvrant le territoire des 15 communes auxquelles s'ajoutent Wellin et Daverdisse en Province de Luxembourg. L'U.O.A.D. organise, notamment, le service de garde des médecins généralistes (12 services de garde sur le territoire concerné) et est un organe représentatif. L'information en matière de garde est disponible par le biais de réponders téléphoniques, de la presse localo-régionale et le site [www.uoad.be](http://www.uoad.be).



Au-delà de cette trop brève description, il est intéressant de constater la proximité d'intuition entre l'U.O.A.D. et

**Prospect 15**. Même territoire, même démarche transcommunale, même lieu

de parole, même initiative de rassembler, travail de réflexion comparable même si la matière diffère.

Parmi les thématiques étudiées au sein de l'U.O.A.D., plusieurs concernent bien évidemment le bien-être des populations.

### Une réalité de terrain

En matière de démographie médicale, on compte 118 médecins généralistes actifs sur le territoire décrit plus haut.<sup>9</sup> Cent neuf participent à la garde. La moyenne d'âge est légèrement supérieure à 48 ans. Selon l'U.O.A.D., un premier voyant rouge s'allume. Un second apparaît si l'on considère 60 ans comme l'âge d'arrêt de la garde: dans ce cas, ils seront 85 généralistes à assurer la garde dans 5

ans et 65 dans 10 ans. Cela peut s'avérer dramatique si l'on observe le nombre d'installations en 2000, à savoir 10 alors que le nombre de départs à la même date, s'élève à 22. A population constante, la situation deviendra rapidement problématique. C'est sans doute pour cette raison objective que les jeunes médecins peuvent bénéficier d'une aide substantielle à l'installation dans des zones telles que l'Arrondissement de Dinant.

En matière de service d'urgences graves, un troisième voyant lumineux clignote gravement. Considérant que le délai théorique d'intervention le plus favorable pour les victimes est inférieur à dix minutes, deux tiers du territoire couvert par l'U.O.A.D. se trouvent en zone rouge. Cela signifie que seul, le médecin généraliste peut-être l'intervenant de première ligne, raison pour laquelle l'U.O.A.D. organise, depuis 2000, et parfois en collaboration avec les autorités locales, des formations spécifiques aux urgences. Cela donne à réfléchir. Les Quinze avaient touché juste en mettant la santé comme priorité de leurs réflexions.



## Vers un contrat d'avenir pour l'Arrondissement?

En juin 2004 était rédigé le Manifeste des Quinze par lequel les quinze Bourgmestres de l'Arrondissement de Dinant exprimaient leur volonté commune de viser ensemble un futur souhaitable et un mieux-être pour la population de ce territoire. Ce futur se devait de prendre en compte un ensemble de balises. Nous reprenons un extrait de ce texte fondateur:

«... la détermination d'une série d'enjeux que les 15 communes devront relever pour se fixer les balises permettant de construire un futur souhaitable. Citons notamment:

## Conclusion

Territoires: réfléchir à l'aménagement du territoire, au SDER,...; Enjeux politico administratifs: mieux maîtriser ce qui se décide ailleurs, inventer une supracommunalité librement consentie, défendre et unir nos intérêts au plan politique; Mobilité: établir un cadastre des besoins, proposer ensemble des alternatives nouvelles; Valoriser nos spécificités: développer les potentialités locales au bénéfice des quinze communes; Logement: en faciliter l'accès pour tous; Exodes: maîtriser les flux migratoires intra et extra; Economie, Emploi, Education, Formation:

mener des réflexions globales; Offre en services: conserver en zone rurale un accès optimal aux services (poste, soins de santé, Internet,...); Offre culturelle: multiplier les contacts, fédérer les efforts; Offre touristique: réfléchir à une vision territoriale, notamment en matière de promotion.»

## Tous ont été invités...

Deux années se sont écoulées depuis la parution du Manifeste des Quinze. L'esprit qui a présidé à ces deux années de rencontres, de travaux, de découvertes, de réflexions est celui de la construction d'une communauté de pensée qui déboucherait sur une communauté de projets en respectant l'autonomie de chaque commune.

La plateforme de réflexion s'est élargie: les quinze bourgmestres du début sont aujourd'hui une quarantaine, bourgmestres, président(e)s de C.P.A.S., directrices et animatrices de Centres et de Conseils culturels. Une vingtaine d'intervenants ont apporté leur expertise.

Trois Comités d'Orientation ou de Travail se sont mis en place et ont planché. Ils ont lancé une réflexion basée sur une meilleure connaissance de la réalité.

<sup>9</sup> Les chiffres ont été présentés au cours d'une rencontre de travail qui s'est tenue à Dinant le 26 août 2006

## ...tous ne sont pas venus.

Il est vrai que certaines communes ne se sont pas montrées assidues. Il est vrai que les charges de certains, ou tout simplement leurs choix, ont parfois mis en péril la démarche elle-même. On peut le regretter. Peut-on le reprocher?

L'enjeu des premiers mois de 2007 sera bien de relancer la dynamique. Informer les nouvelles majorités, les inviter à rejoindre le mouvement (au sens propre). Compter sur la force de conviction des «anciens» et ensemble rendre pérenne (pour six années à tout le moins) l'esprit de **Prospect 15** et son caractère, aujourd'hui encore, audacieux et (r)évolutionnaire.

## De nombreuses thématiques ont été approchées...

L'examen attentif des matières abordées au cours de la période décrite dans cette plaquette montre la diversité, l'intérêt et la difficulté de celles-ci. La démarche **Prospect 15** a permis de sortir de la réaction épidermique du y-a-ka et de vraiment approfondir les contenus. L'expertise des interventions et leur profondeur ont ouvert des champs spécifiques à notre territoire. Les participants ont, dès lors, pu constater que si la situation, par

exemple, de la mobilité à Rochefort ou à Bièvre présente des similitudes, le vécu quotidien et les manières de réagir à des situations comparables ne forcent pas nécessairement les mêmes procédures de résolution. Alors, à l'échelle d'un territoire qui couvre la moitié de la Province de Namur, c'est peu dire qu'il faut, en effet, tenir compte de paramètres, communs sans doute, mais singuliers souvent, de chaque commune. Cependant, **Prospect 15** a pu se construire (et aura sans doute à développer) un rôle d'urgentiste. Deux exemples pour décrire cette affirmation: la problématique de la réorganisation des services postaux, le fonds mazout au niveau des CPAS.

Lorsque l'on parle des services postaux, c'est, à tort ou à raison, que l'on imagine la disparition des bureaux et du service complet à la population. Au-delà du mode de communication de la Poste qui prétend que c'est surtout la forme des bouteilles qui change et que le consommateur devra simplement faire face à un casier plus vaste, il apparaît évident que l'offre en services dans une région rurale sera irrémédiablement réduite. L'on aura beau inventer les nouveaux concepts de bureau postal (magasin de timbres, point poste), la situation dans l'Arrondissement sera celle d'une zone en détresse. A ce jour, sur les quinze communes (qui représentent un territoire plus grand que celui de Bruxelles Capitale) huit distributeurs (postaux) à billets sont en service, 20 bureaux (services théoriquement complets) et

33 magasins de timbres accessibles. Il vaudra donc mieux acheter des timbres que de déposer de l'argent voire d'en retirer dans l'Arrondissement de Dinant. Cela pourrait devenir un slogan publicitaire: achetez votre carburant au Grand-Duché et vos timbres dans l'Arrondissement de Dinant. Pas moins chers, mais tellement accessibles et avec ce goût de terroir, unique! Trêve de cynisme car ce n'est pas le maillage actuel qui permettra de remplacer le courrier postal par le courrier électronique! Quelle sera la couleur de l'avenir? Une lettre ouverte a été envoyée par les Quinze via **Prospect 15** aux Ministres de tutelle successifs. Réponse polie et sans doute sans effet. Mais ne faut-il pas rappeler que nous existons et, qu'au-delà de la rentabilité bien sûr défendable et souhaitable, le bien-être de femmes et d'hommes est une valeur, en soi, défendable.

Il est un autre secteur du bien-être que l'on pourrait appeler basique: être logé au chaud. Le coût de l'énergie a posé et continue d'être source de bien des soucis. En première ligne de l'action sociale, les C.P.A.S. se sont soudain retrouvés confrontés à un problème insurmontable: permettre l'accès financier à ce confort de base qu'est le chauffage. Non seulement les budgets du fonds mazout explosèrent au cours de l'hiver 2005/2006 mais l'Etat ne respecta pas les délais de remboursement des sommes avancées par les C.P.A.S. Une lettre ouverte initiée par **Prospect 15** a permis de résoudre rapidement ce problème.



## ... les problématiques n'en sont pas résolues pour autant.

Il serait trop simple de prétendre que parler d'un sujet en facilite le traitement et participe à sa résolution. Les plats présentés à la table de **Prospect 15** sont nombreux, les vins goûteux. Il s'agit maintenant de dresser la carte et de la présenter. Il n'est pas inutile de redire que le nom même **Prospect 15** contient deux données: quinze, comme les communes de l'Arrondissement de Dinant; prospect comme prospective.

«... la prospective permet de déceler les tendances d'évolution, d'identifier les continuités, les ruptures et les bifurcations des variables (acteurs et facteurs) de l'environnement, ainsi que de déterminer l'éventail des futurs possibles. Normative, la prospective permet de construire des visions de futurs souhaitables, d'élaborer des stratégies collectives et des logiques d'intervention possibles et, dès lors, d'améliorer la qualité des décisions à prendre. Le produit d'un exercice de prospective est double. D'une part, la démarche prospective constitue un processus interactif d'intelligence collective et de mobilisation des acteurs: ce processus crée du consensus et donne du sens à l'action qui sera entreprise, notamment au travers de l'identification des enjeux communs et de la construction d'une vision partagée. D'autre part, la prospective se doit de déboucher sur

une phase stratégique qui va élaborer des réponses précises aux enjeux de long terme identifiés et permettre de construire un programme d'actions potentiellement capable d'atteindre la vision. Pour être crédible, ce programme devra être aussi précis que possible, rencontrer toutes les contraintes qui pourraient lui être opposées, préciser les opérateurs ainsi que les moyens des actions à mener, en tenant particulièrement compte des choix budgétaires. Ce programme devra également intégrer le pilotage et le suivi de la mise en oeuvre, ainsi que l'évaluation du processus et des produits de l'exercice.»<sup>10</sup>

## Lutter contre les «trous de mémoire»...

Voilà bien une manière de dire les choses de façon légère. Tous doivent faire en sorte que l'on n'oublie pas que l'Arrondissement existe, qu'il réfléchit à son avenir et se choisit un chemin qui y mène, qu'il cherche des partenaires afin de le mettre en place. Il s'agit donc de rappeler sans cesse à tous les niveaux possibles d'intervention que plus de cent mille femmes et hommes habitent sur ce territoire et méritent de ne pas tomber dans le trou de la mémoire des différents niveaux de pouvoir.

Le rappeler aux politiques, certes, les en convaincre et les persuader de penser le bien commun avant celui plus restreint de leur commune. Un bout de route a été ouvert en ce sens ces dernières années. Les deux plaquettes le démontrent.

Inviter les citoyens à s'en convaincre également et à partager, avec les politiques, cette voie d'audace et de patience. Y associer aussi les forces vives.

«Une participation nombreuse et de qualité des acteurs du territoire est une des conditions de réussite de l'exercice de prospective territoriale. Pour éviter que le recrutement ne débouche sur une rafle des suspects habituels, c'est sur base d'une analyse précise des parties prenantes du territoire que l'appel à la participation sera lancé. Un courrier personnel et motivé sera adressé à ces participants potentiels qui pourront ensuite être relancés individuellement. Cette démarche n'exclut pas des appels plus larges, par voie de mailings ou de presse qui montrent que l'exercice de prospective va constituer un événement tangible et incontournable du territoire.

Au-delà de ces approches individuelles, les organisations structurantes du territoire seront également approchées et pourraient devenir des partenaires de l'initiative: chambres de commerce, organisations patronales, syndicats de travailleurs, partis politiques démocratiques, associations de protection de l'environnement, établissements d'enseignement ou universités, etc. Ces partenariats seront sollicités pour encourager la participation de leurs membres à titre individuel à la démarche. Il est en effet important d'éviter tout corporatisme, lobbying et autres stratégies collectives à l'intérieur de la démarche prospective qui reproduiraient ainsi les jeux d'acteurs habituels du territoire.»<sup>11</sup>

<sup>10</sup> Philippe DESTATTE, Plate-forme wallonne d'Intelligence Territoriale, Namur, 2006

<sup>11</sup> Philippe DESTATTE, Plate-forme wallonne d'Intelligence Territoriale, Namur, 2006



## ... se construire une acuité plus grande.

Et donc, faire le maximum pour ouvrir l'oreille de nos partenariats, collaborations, désirs de travailler avec d'autres au développement même de notre région. Qu'allons-nous faire ensemble que nous ne pourrions plus faire seuls? Qu'allons-nous décider ensemble pour les matières que nous ne pouvons plus aborder seuls? Qu'allons-nous risquer ensemble que nous ne voudrions plus porter seuls? A toutes et tous les habitants de l'Arrondissement de Dinant de relever le défi, d'unir leurs forces pour faire entendre leur parole et défendre des intérêts bien légitimes. A toutes et tous il revient de faire preuve d'audace et d'initiative en posant les questions nécessaires: quel est le poids de l'Arrondissement de Dinant dans le développement provincial et régional? Les divisions du territoire sont-elles encore pertinentes et correspondent-elles toujours à la mise en place de réelles visées stratégiques? Quelles manœuvres nous faut-il organiser pour valoriser notre région et en défendre les intérêts? Que mettre en place dans nos zones rurales face aux diverses réorganisations du marché de l'énergie afin d'assurer aux ruraux les mêmes droits et avantages qu'aux urbains?

Et par-dessus tout, il ne s'agira pas d'entrer dans une phase de défense au goût de protectionnisme mais bien de porter haut les qualités, compétences et expertises de l'Arrondissement de Dinant.

**Quinze communes au futur, une communauté d'intérêts en construction!**





Pour toute information, s'adresser à

**Prospect 15**

Centre Culturel Régional de Dinant

Rue Grande 37

B 5500 DINANT

Tel.: 00 32 (0)82 213939

Fax: 00 32 (0)82 227243

dinant.culture.sax@dinant.be

www.dinant.be



CULTURE



PROVINCE  
DE  
NAMUR

*...une société n'est jamais une réalité cloisonnée, tant toutes les dimensions de la vie individuelle et collective s'interpénètrent. .../...*

*Qui mettrait en doute actuellement que son redressement économique pourrait se faire indépendamment de la valorisation de ses ressources humaines? Comment créer des emplois nouveaux sans développer une culture ouverte à la créativité et à l'innovation? Comment assurer l'insertion professionnelle des moins qualifiés sans agir sur le système éducatif? Comment créer un consensus régional sans valorisation positive d'une identité et d'une appartenance territoriale? Qui nierait encore, en Wallonie, que le refus de la fatalité d'un déclin industriel passe nécessairement par une réminiscence et une résurgence du culturel... (Michel Quévêt)*

## Quinze communes au futur

### **Une communauté d'intérêts en construction?**

...présente les thématiques de la réflexion entamée par les membres des trois Comités d'Orientation mis en place dans le cadre de Prospect 15 entre novembre 2004 et les élections communales d'octobre 2006. Le Comité d'Orientation Politique a rassemblé les quinze bourgmestres de l'Arrondissement de Dinant. Le Comité d'Orientation Social a mis autour de la table les Président(e)s de CPAS des quinze communes tandis que le Comité de Travail Culture a vu les animatrices directrices des centres culturels locaux et les animatrices de conseils culturels se rassembler en réunions régionales ou bilatérales.